

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

LUMIÈRES DE NOËL 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

LUMIÈRES DE NOËL 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Christine SCHMITT expose :

La Ville de Montbéliard sollicite chaque année plusieurs partenaires publics dans le cadre du financement des Lumières de Noël.

Le budget prévisionnel de la manifestation en 2023 est de 1 900 000,00 €.

Les subventions demandées pour l'édition 2023 sont les suivantes :

Pays de Montbéliard Agglomération	Département du Doubs	Région Bourgogne – Franche-Comté
60 000 €	30 000 €	50 000 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant,
- décide de prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur de la sollicitation prévue.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023